



**Procès-verbal du Conseil Scientifique de l'Institut**  
**Session Extraordinaire du 23-08-2020**

En l'an deux mille vingt et le vingt trois du mois d'août à 10h s'est tenue une session extraordinaire du Conseil scientifique de l'institut d'architecture et des sciences de la terre sise au siège de l'institut, pour débattre des points de l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour :**

1. La validation du protocole de l'IAST concernant la finalisation de l'année universitaire 2019/2020 et la préparation de la prochaine rentrée.
2. La révision exceptionnelle des modalités d'attribution de la note du contrôle continu.
3. Le traitement du dossier d'Habilitation universitaire de Dr SAMAI-BOUADJADJA ASSIA.
4. La demande de modification d'un thème de Master.

**Étaient présents :**

Dr. Kharchi O. Président  
Pr. Chabou M. C. Directeur de l'IAST  
Dr. Alikhodja N. D.A P-G  
Dr. Khaber L. D.A Pédagogie  
Mlle. Sebai Basma. Resp. Bibliothèque

Pr. Demdoum A. Rep. Ens. RM Sc. Terre  
Dr. Kebiche A. Rep. Ens. RM Sc. Terre  
Pr. Zeghlache H. Dir. Labo.  
Pr. Madani S. Dir. Labo.  
M. Rahmane A. Chef de Dept. Architecture  
M. Maabed S. Rep. M.A.A IAST

**Étaient absents**

M. Yacoub A. Rep. M.A.A IAST (absence justifiée)  
Dr. Chougui A. Dir. Labo  
Dr. Bersi M. Chef de Dept. Sc. de la Terre

Après lecture de l'ordre du jour par le président, les travaux ont débuté à 10h145.

1. La validation du protocole de l'I.A.S.T concernant la finalisation de l'année universitaire 2019/2020 et la préparation de la prochaine rentrée :

Le C.S.I **valide** le protocole proposé par la commission de l'I.A.S.T. le conseil tient à noter que le calendrier adopté dans le document dépend de la reprise effective des cours en présentiel.

## **2. La révision exceptionnelle des modalités d'attribution de la note du contrôle continu :**

En complément de la mesure adoptée dans le protocole de finalisation de l'année universitaire 2019/2020 concernant le contrôle continue (*pour les TP et TD, il n'y aura pas d'examens pour ces travaux. Les comptes rendus des TP seront comptabilisés comme notes de TP. Pour les TD, une ou deux questions seront posées lors de l'examen du module et comptabilisées comme note de TD.*), le Conseil **recommande** la prise en compte des travaux déjà réalisés avant l'arrêt de cours de mars 2020.

## **3. Traitement d'un dossier d'Habilitation Universitaire de Dr SAMAÏ-BOUADJADJA ASSIA :**

Tenant compte de la décision du Conseil Scientifique de l'Université en sa session du 11 juillet 2020, qui accepte le recours déposé par Dr SAMAÏ-BOUADJADJA ASSIA et qui considère que l'article publié dans la revue ABE JOURNAL – Architecture Beyond, N° 16/19, indexée dans la base de données ERIH PLUS est recevable pour le dossier d'habilitation universitaire ; Le C.S.I a procédé à la désignation de trois rapporteurs, dont un hors établissement comme le stipule la réglementation :

- Dr CHOUGUI ALI UFAS 1.
- D KHARCHI OUSSAMA UFAS1
- Pr DIB BELKACEM Université Batna 1.

Le C.S.I a procédé aussi à la désignation du jury suivant (sous réserve des avis favorables de la part des experts) :

- Pr MADANI SAID UFAS 1, Président.
- Pr BOUKHEMISS KADDOUR, Université Badji Mokhtar-Annaba, membre.
- Pr BELABED BADIA Université Constantine 3, membre.

## **4. La demande de modification d'un thème de Master :**

Le CSI donne son **avis favorable** à la demande effectuée par le chef de département des sciences de la terre pour la modification du thème de master des étudiantes BELDJILALI Marwa et MEDJBER Aya encadrées par Dr ACHOUR Yacine, vu la situation actuelle (l'ancien thème est pratique et nécessite beaucoup d'analyses de laboratoire). Le nouveau thème devient : « *Modélisation spatiale et prévision de la susceptibilité aux glissements de terrain : application à la région Sud de Bordj Bou Arreridj* ».

L'ordre du jour étant épuisé, le président a levé la séance à 11h45.

Le président du Conseil scientifique  
Dr. KHARCHI Oussama

